

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 1^{er} mai 2017 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :

M.	Claude Breault, maire
MME	Nicole Beaulieu, conseillère # 3
	Nadia Sheink, conseillère # 5
MM.	Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
	Roger Dubé, conseiller # 4
	Elzéar Lepage, conseiller # 6
M.	Michel Dubé, conseiller siège 1

Absence motivée :

M.

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

126-17 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 34.1 Réserve Duchénier
- 34.2 Demande de l'ORP
- 34.3 Contrat directeur incendie
- 34.4 Acquisition Loisirs

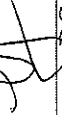
et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 24 avril 2017
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. État des activités de fonctionnement – Département chalets et incendie
- 8. Représentant municipal pour Revenu Québec – Mon dossier
- 9. Formation – Personne désignée SSSS
- 10. OMF – Adoption des États financiers 2016
- 11. Projet Pavillon
- 12. L'Autre-Toit du KRIB – Municipalités alliées contre la violence
- 13. Demande de service pompiers – St-Médard
- 14. Distribution d'arbres le 20 mai
- 15. Événement à vélo le 23 mai
- 16. Arbustes – OBYL
- 17. Réponse fermeture fossé
- 18. Arrosage des jardinières
- 19. Borne de recharge
- 20. Tôle à vendre
- 21. Marché public
- 22. Projet d'une surface de DeK hockey et Futsal à Packington
- 23. Marche pour l'Alzheimer
- 24. Loisirs
- 25. Réseau Forêt-Bois-Matériaux Témiscouata
- 26. Demande appui municipalité de St-Séverin
- 27. Demande commandite – Chanter la Vie
- 28. Album des finissants
- 29. Emploi étudiant – Animateur (trice) terrains de jeux
- 30. Demande d'un citoyen
- 31. Fondation Annette Cimon Lebel
- 32. Programmation TRECQ
- 33. Contrat de travail
- 34. Affaires nouvelles
- 35. Période de questions
- 35. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5186


Maire

DG

127-17 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 AVRIL 2017

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

128-17 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 24 AVRIL 2017

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

D'accepter le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 24 avril 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

129-17 5. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants.

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Rémunération employés	Total
Chèque # 12288 à # 12312	Chèques de la liste des comptes du 03 avril 2017
Chèque # 12313 Croix-Rouge	Réso 104-17 Renouvellement entente 2017-2018
Chèque # 12314 URLS	Réso 108-17 Renouvellement adhésion 2017-2018
Chèque # 12315 Éco. sec. Vallée-d-Lac	Réso112-17 Aide méritas 2016-2017
Chèque # 12316 Re Ms N-Dame	Réso 118-17 Cotisation 2017
Chèque # 12317 Shaw Direct	Câble chalet-avril
Chèque # 12318 Resto Chez Lelou	Correction TPS-TVQ Animation des loisirs 2016-2017
Chèque # 12319 Revenu Québec	Taxe hébergement janvier-février-mars 2017
Chèque # 12320 Hydro-Québec	Électricité (7/10) Voir tableau
Chèque # 12321 Municipalité LDA	Petite caisse (Téléphone, frais postes, pinces....)
Chèque # 12322 Déry télécom	Téléphone (6)
Chèque # 12323 Elzéar Lepage	Remplacement chèque 12301 (Chèque perdu)
Chèque # 12324 Chantal Corbin	Réso 318-16 Conciergerie avril (73, Princ.)
Chèque # 12325 Micheline Rodrigue	Réso 317-16 Conciergerie avril (75, Princ.)
Chèque # 12326 Revenu Québec	Remises avril 2017 (eur)
Chèque # 12327 Revenu Canada	Remises avril 2017 (eur)
Chèque # 12328 Hydro-Québec	Électricité (3/10) Voir tableau
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 26-03-2017 au 22 avril 2017
	Total
	17 323.28 \$

COMPTES À PAYER

1. Association des chefs en sécurité	287.44
2. Beaulieu Francine	19.63
3. Breault Jonathan	12.30
4. Carrefour du camion R-D-L	1 716.63
5. Castonguay Nadia	77.63
6. CDC Hydraulique	133.56
7. Éditions juridiques FD	84.00
8. Entreprises Bouchet et Santerre	390.05
9. Excavation Jean-Guy Roy	1 471.68
10. Fond information territoire	8.00
11. FQM	66.38
12. Lavoie Francis	81.70
13. Lepage Elzéar	116.54
14. Livre-Tout	8.86

15. Magasin Coop	Clés, cflore	69.43
16. Les Matériaux du Lac	Poignées de porte, thermomètre, sacs poubelle, gant....	215.85
17. Métal AP	Modification sur le Dodge	67.39
18. Mon bureau.ca	Cartouche encre, trombones, post-it, souris....	168.45
19. Motion Canada	Réparation souffleuse	86.81
20. MRC Témiscouata	Migration SIGimWeb et banque de 5 heures	93.66
21. Nettoyeur Christine	Service avril	68.99
22. Pièces d'autos Rimouski	Batterie, lave-glace	164.76
23. Poste Canada	Envois collectifs (2)	70.14
24. R.I.D. T	Ordures et recyclages (3/10)	4 847.80
25. Route des Monts Notre-Dame	Réso 118-17 Cotisation pour membre catégorie 1	60.00
26. Sami Express	Essuie-tout, eau de javel, papier fgyg....	149.46
27. Surplus général Tardif	Douille, ruban de signalisation	43.44
28. Wébetic	Hébergement web et courriels 2017-2018	160.83
29. Wurth	Silicone, lunettes de sécurité, gants....	<u>127.83</u>

TOTAL COMPTES À PAYER**10 869.24 \$**


Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

1. Reçu lettre du Ministre des Transports nous informant qu'une aide financière de 74 651 \$ nous est accordée pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
2. Reçu lettre du Ministre des Transports nous informant qu'ils ont reçu notre lettre concernant le problème de sécurité lors du déneigement de la route de Biencourt (Réso 100-17) et qu'ils procéderont dans les prochaines semaines à une vérification terrain dans le but d'évaluer la possibilité d'éloigner la glissière de sécurité, ainsi que la bordure.
3. Reçu de la municipalité de Saint-Guy une copie de la résolution 170413 autorisant au chef pompier M. Francis Lavoie à remplir les documents concernant le schéma de couverture de risque de la MRC des Basques et ce à la charge de la municipalité de Saint-Guy.
4. Reçu de la MRC de Témiscouata le certificat d'inscription pour le bail d'exploitation non exclusif(BNVE), pour réserve seulement.
5. Reçu État financier 2016 de la Fabrique de Lac-des-Aigles (Réso 45-17) (Cf 12224)
6. Reçu courriel de M. Francis Lavoie nous mentionnant que tous les documents pour déclarer les incendies survenus sur notre territoire sont complétés et envoyés au ministère.
7. Reçu de la CAUREQ les statistiques d'appel de Lac-des-Aigles pour l'année 2016.
8. Reçu sur CD de la municipalité de Squatec leur projet de plan d'urbanisme.
9. Invitation au Rendez-vous touristique printanier 2017 - Un vent de changement, qui aura lieu le jeudi 11 mai au Best Western Plus Hôtel Levesque de Rivière-du-Loup au coût de 150\$ par participant.
10. Demande de M. Michel Boucher d'identifier nos routes susceptibles de recevoir des vélos par la pose d'une signalisation prônant l'identification du risque de croiser un cycliste et aviser également de la nouvelle réglementation (loi 100) sur la distance de dépassement des cyclistes (1.5.) le prix d'un panneau est d'environ 25\$
11. Reçu de la MRC de Témiscouata un communiqué félicitant les lauréats du 19^e défi OSEntreprendre en provenance du Témiscouata qui s'est déroulé le 31 mars dernier à St-Clément.
12. Invitation de La Coop Squatec pour participer à l'inauguration du réaménagement de la quincaillerie du Magasin Coop qui aura lieu le 3 mai 2017 à 19h00 au 100, rue Saint-Joseph, Squatec.
13. Reçu lettre du MDDELCCLCC nous informant que la performance de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) générées sur son territoire, lui a valu en 2016 une subvention dans le cadre du Programme sur la reddition aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

14. *Lettre du MDDELCC que la loi sur la qualité de l'environnement depuis le 23 mars 2017.*
15. *Invitation à participer à une rencontre focus groupes pour les élus municipales à Témiscouata sur le Lac le 7 juin prochain.*
16. *Reçu de la Commission de toponymie 3 guides sur les termes génériques, le Guide toponymique municipal et celui de l'affichage odonymique.*
17. *Reçu du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur des affiches pour la Journée nationale du sport et de l'activité physique qui se déroulera le 4 mai prochain.*

7. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DÉPARTEMENTIS – CHALETS ET INCENDIE

La directrice générale remet à chaque membre du conseil l'état des activités de fonctionnement au 30 avril pour les départements Sécurité incendie et Parc Natur'Ailes

130-17 8. REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR REVENU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme Mme Francine Beaulieu, directrice générale pour :

- *consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;*
- *effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;*
- *signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;*
- *effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;*
- *consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.*

La Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

131-17 9. FORMATION – PERSONNE DÉSIGNÉES

Pour l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, La personne désignée auprès de la municipalité est Mme Francine Beaulieu. Elle a été nommée par le conseil municipal comme personne responsable advenant qu'un de nos employés soit présumé abuseur,...

Une formation de sensibilisation sur le rôle du responsable est organisée et aura lieu le 8 juin à Rimouski

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à participer le 8 juin de 13 h 30 à 16 h 30.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

132-17 10. OMF – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Déficit en 2016 de 30 405 \$ soit 10 % = 3 040 \$ avons déboursé 1 748 \$ en 2016 (Réso 07-16) donc il reste 1 292 \$ à leur payer.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt des États financiers 2016 de l'Office municipale d'habitation de Lac-des-Aigles démontrant un déficit de 30 405 \$ et autorise la directrice générale à émettre le chèque de la différence 1 292 \$.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PROJET PAVILLON – EMPRUNT

Ce sujet sera traité à une séance ultérieure.

133-17

12. L'AUTRE TOIT DU KRITB – MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE

PROJET DE DÉCLARATION SUGGÉRÉE - MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que, dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRITB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquences physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

- de proclamer la Municipalité de Lac-des-Aigles, municipalité alliée contre la violence conjugale.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

134-17

13. DEMANDE DE SERVICE POMPIERS – ST-MÉDARD

Courriel reçu de la municipalité de Saint-Médard nous demandant pour être 3^e intervenant dans leur municipalité comme exigé dans leur Schéma de couverture de risque de la MRC des Basques.
Abrogation de la résolution # 102-17.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage


Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'être 3^e en assistance avec les municipalités de St-Jean-de-Dieu et de St-Clément pour la couverture incendie de la municipalité de St-Médard et à faire signer l'entente qui suit;

Que la maire et la directrice générale soient autorisés à signer cette entente.

ENTENTE DE SERVICES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

La municipalité de Lac-des-Aigles est représentée par M. Claude Breault, maire et par Mme Francine Beaulieu, directrice générale.

5190


C.B. Maire DG

La municipalité de St-Médard est représentée par M. Jean-Philippe Sirois, maire et par Mme Nancy Rioux, directrice générale.

ATTENDU QU'en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité en totalité ou en partie dans un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme aux objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Basques qui vise à mettre à jour les ententes afin de mobiliser les ressources supplémentaires et d'assurer une force de frappe minimale sur toute intervention à St-Médard;

ATTENDU QUE dans l'exercice des compétences de chaque municipalité, il est stipulé que les infrastructures et équipements de prévention et de sécurité incendie demeurent la propriété et la responsabilité de chacune des municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles partie à la présente entente, utilise ses équipements affectés au combat des incendies sur le territoire de la Municipalité de St-Médard;

ATTENDU QUE les parties jugent qu'il leur est mutuellement profitable de conclure la présente entente;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Médard ne possède aucune brigade incendie ni d'équipements.

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 OBJET

L'objet de la présente entente est de permettre à la municipalité de Lac-des-Aigles de prêter secours, pour le combat des incendies sur le territoire de municipalité mentionnée ci-haut aux conditions prévues à la présente entente.

ARTICLE 2 MODE DE FONCTIONNEMENT

La municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à fournir ses équipements pour répondre à toute demande d'assistance de la municipalité de St-Médard.

ARTICLE 3 DIRECTION DES OPÉRATIONS

L'officier désigné ou tout autre officier possédant la formation requise (par la municipalité de St-Médard ou la MRC des Basques) requérant assistance prend charge des opérations se déroulant dans la municipalité de St-Médard.

ARTICLE 4 FORMATION DES POMPIERS

Les municipalités concernées (St-Jean-de-Dieu, Saint-Clément et Lac-des-Aigles) consentent à uniformiser leurs méthodes de combat des incendies selon les normes décrites dans le manuel traitant des « Exigences professionnelles applicables aux services d'incendie ».

ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

Chacune des municipalités s'engage à identifier son matériel servant à lutter contre l'incendie.

ARTICLE 6 PROTECTION DU TERRITOIRE

La municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à venir pour répondre à toute demande d'assistance de la municipalité de St-Médard selon les ressources nécessaires (soit 1 citerne, 2 pompiers et 1 officier ou plus d'effectifs si demandé) et suite à une rencontre entre les directeurs appliquer les procédures spécifiques à cette entente et enregistrées à la CAUREQ.

ARTICLE 7 RESPONSABILITÉ CIVILE

En cas de décès, ou de dommages corporels ou matériels survenant au cours des opérations reliées à une demande d'assistance, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a) Sous réserves de tous ses droits et recours à l'égard des tiers, la municipalité de Lac-des-Aigles prêtant secours à la municipalité de St-Médard pourra réclamer des dommages-intérêts, par subrogation ou autrement, d'une autre municipalité participante ou de ses officiers, employés ou mandataires pour les pertes ou dommages causés à ses biens au cours ou suite à des manœuvres, opérations ou vacations effectuées en vertu de la présente entente.

b) *La municipalité de St-Médard recevant assistance aux fins des présentes assumera la responsabilité des dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés à des tiers par la faute de tout officier, employé ou mandataire de quelque municipalité participante que ce soit agissant alors sous les ordres ou directives d'un officier, employé ou mandataire de ladite municipalité recevant assistance.*

c) *Pour les fins d'application de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité au travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que pour le paiement de tout bénéfice prévu aux conventions collectives, tout officier, employé ou mandataire d'une municipalité participante qui subit des blessures dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la présente entente sera considéré comme ayant travaillé pour la municipalité de St-Médard, lorsque ces blessures surviennent alors qu'il prête secours à la municipalité de St-Médard.*

ARTICLE 8 ASSURANCES

Toute municipalité participante s'engage à s'assurer à l'égard de ses appareils, équipements et de toutes ses responsabilités prévues aux présentes et, à ces fins, à aviser sans délai ses assureurs en remettant copie des présentes et à assumer toute prime ou accroissement de prime pouvant résulter de l'assurance de ses biens, appareils ou équipements ainsi que de toutes ses responsabilités tant à l'égard des tiers et des autres municipalités contractantes ou de leurs officiers, employés ou mandataires qu'à l'égard de ses propres officiers, employés ou mandataires.

ARTICLE 9 DURÉE

La présente entente est d'une durée d'un an et se renouvelle automatiquement à la fin de l'année. Si l'une des parties veut mettre fin à l'entente, elle doit le signifier aux autres parties par courrier recommandé au moins 90 jours avant la fin de l'entente.

ARTICLE 10 PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Advenant la fin de l'entente, chacune des municipalités conservera l'entière propriété de ses terrains, bâtisses, véhicules, équipements et accessoires, le tout sans avoir à verser de compensation financière à l'autre municipalité partie à l'entente.

ARTICLE 12 ENTENTE AVEC FRAIS AU TARIF DE LA MRC DES BASQUES
Toute demande de service de la Municipalité de St-Médard aura la tarification de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour les équipements suivants :

- | | |
|--|--|
| a) Autopompe avec équipements : | 150,00 \$/ 1 ^{er} heure, 100 \$ suivantes |
| b) Camion-citerne avec équipements : | 150,00 \$/ 1 ^{er} heure, 100 \$ suivantes |
| c) Unité de secours avec équipements : | 150,00 \$/ 1 ^{er} heure, 100 \$ suivantes |
| d) Selon la politique en vigueur de la municipalité de Lac-des-Aigles; Pour 2017 | |
| Taux horaire pompiers : | 18,20 \$/heure + bénéfices marginaux |
| Taux horaire officiers : | 20,08 \$/heure + bénéfices marginaux |
| Taux horaire du directeur : | 27,63 \$/heure + bénéfices marginaux |
| e) Dans le prix du véhicule le salaire pompier n'est pas compris. | |
| f) Les salaires seront majorés au budget de chaque année. | |

Il y aura un minimum d'une heure (1) de facturé pour les camions, deux (2) heures pour les pompiers et quatre (4) heures pour le directeur du service incendie de Lac-des-Aigles.

ARTICLE 13 VÉHICULES

Les municipalités participantes devront faire l'achat, entretenir et rendre conforme aux normes inscrites au schéma de couvertures de risques de la MRC de Témiscouata et des Basques tous les équipements nécessaires aux interventions.

ARTICLE 14 COMMUNICATIONS

Les municipalités participantes s'engagent à maintenir un système de communication compatible aux autres municipalités participantes.

ARTICLE 15 ENTREE EN VIGUEUR

La présente entente entre en vigueur au moment de l'adoption d'une résolution en ce sens par les conseils municipaux des municipalités participantes.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

135-17 14. DISTRIBUTION D'ARBRES LE 20 MAI

Par la Réso 61-17 du 6 mars 2017, la Municipalité de Lac-des-Aigles a commandé 460 arbres auprès de l'Association forestière Bas-Laurentienne pour être distribués lors d'une activité qui aura lieu samedi le 20 mai au garage municipal de 8 h à 10 h.

Essences : 200 Bouleau jaune (50), 200 Érable à sucre (50), 0 Épinette de Norvège (80), 0 Mélèze laricin (80), 60 Pin blanc (60) et 0 Pin rouge (60).

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif vers le 16 mai pour en aviser la population.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. ÉVÈNEMENT À VÉLO LE 23 MAI

Réso 78-17 : Mardi, le 23 mai 2017 ; Tournée des écoles 2017, activité de vélo dans notre municipalité organisée par Desjardins.

La Municipalité de Lac-des-Aigles fera un envoi collectif pour annoncer l'activité « Tournée des écoles 2017 - Grand Défi Pierre Lavote » organisé par Desjardins et qui sera présent au Lac-des-Aigles, le 23 mai prochain.

136-17 16. ARBUSTES-OBYL

Groupe d'achat d'arbustes pour les riverains. On a un crédit de 34 \$ pour la municipalité on a jusqu'au 12 mai pour commander sur leur site : <http://obvfeouestjean.com/products-page/>

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de quelques arbustes pour le montant correspondant au crédit de 34 \$.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

137-17 17. RÉPONSE FERMETURE FOSSÉ

Reçu réponse du MQ de M. Étienne Massé-Bélanger par courriel que suite à notre demande ils sont dans l'obligation de refuser la requête étant donné la quantité importante d'eau qui circule dans le fossé.

Courriel : Suite à votre demande de fermer le fossé près de la propriété de Monsieur Yanrick Blier, nous sommes dans l'obligation de refuser la requête. Étant donné la quantité importante d'eau qui circule dans le fossé, il n'est pas possible de le fermer. Le fossé a pour utilité d'envoyer l'eau au regard situé le long de la route et ainsi éviter que l'eau ne s'accumule sur les terrains des propriétaires.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transfère le courriel à M. Yanrick Blier et que celui-ci fournisse des explications à l'effet qu'il ne voulait pas fermer le fossé mais plutôt de prolonger le tuyau de la calvette.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

138-17 18. ARROSAGE DES JARDINIÈRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif à la population pour offrir le poste pour arroser les jardinières du village journalièrement pour un montant de 130 \$/semaine payable à la fin de chaque mois après les réunions du conseil et ce, du début juin à la fin septembre.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

139-17 19. BORNE DE RECHARGE

Projet de la MRC

Ententes à signer entre municipalité et MRC et entre municipalité et Hydro-Québec

ATTENDU l'importance d'encourager la transition vers des énergies vertes;

ATTENDU l'accroissement du nombre de véhicules électriques à prévoir au cours des prochaines années;

ATTENDU l'importance pour la région du Témiscouata et de la municipalité de Lac-des-Aigles de se positionner comme leader en matière de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU le projet de la MRC de Témiscouata d'établir un réseau de bornes de recharge électrique à des endroits stratégiques un peu partout sur le territoire ;

ATTENDU que la MRC a déterminé selon ses critères que l'emplacement de Lac-des-Aigles serait stratégique pour l'installation d'une borne de recharge;

ATTENDU la collaboration de partenaires de qualité tels qu'Hydro-Québec et la MRC de Témiscouata;

ATTENDU l'offre de financement de l'achat de la borne faite par la MRC de Témiscouata;

ATTENDU que le Circuit électrique d'Hydro-Québec est le réseau de bornes le plus étendu au Québec et qu'il jouit d'une excellente réputation;

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance des obligations de Lac-des-Aigles contenues dans les protocoles d'entente à intervenir avec Hydro-Québec et la MRC et que celles-ci sont raisonnables;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles

- accepte de ratifier le protocole d'entente proposé par Hydro-Québec et de respecter les obligations qui en découlent;
- accepte de ratifier le protocole d'entente proposé par la MRC de Témiscouata et de respecter les obligations qui en découlent;
- s'engage à installer la borne de recharge dans un délai raisonnable afin qu'elle soit disponible avant le début de l'été;
- s'engage à installer la borne de recharge à un endroit public et à assurer qu'elle soit connectée au réseau d'Hydro-Québec par Internet ou grâce à un réseau cellulaire;
- confiera la tâche d'installer la borne de recharge à une personne ayant les qualifications requises;
- mandate le maire M. Claude Breault et la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer ces ententes.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

140-17 20. TÔLE À PEINDRE

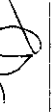
La tôle pré-peinte de la toiture du Pavillon du lac datant d'environ 1987 et de dimension d'environ 4000 pieds carrés. Elle peut être vue au 3, rue du Quai sur la bâtisse du Pavillon.

Le soumissionnaire doit voir avec l'entrepreneur futur des travaux de modifications, pour s'occuper de faire la cueillette et de ramasser la tôle, dans les plus brefs délais.

Les soumissions devront parvenir sous enveloppe scellée portant la mention « Tôle » au bureau municipal avant 15 h, Lundi, le 15 mai 2017 au 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Qc) G0K 1V0 tél. : (418) 779-2300 poste 24.

Elles seront ouvertes publiquement au bureau municipal, au 73, rue Principale à 15 h le même jour.

5194



Maire _____ DG

Le paiement doit être fait à la municipalité au moment de la prise de possession.

La Municipalité de Lac-des-Aigles se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues. La Municipalité ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif à toute la population tel que présenté plus haut pour la vente de la tôle.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

141-17 21. MARCHE PUBLIC

La nouvelle Corporation de développement du lac qui a vu le jour suite à la Consultation publique tenue par la municipalité à l'automne, a fait parvenir un envoi collectif (urgent) le 10 avril concernant l'organisation d'un Marché public.

Nous n'avons pas encore facturé les photocopies couleurs mais la présidente de l'organisme, Mme Danielle Albert a défrayé le coût de la poste.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne facture pas les 260 copies couleurs, don à l'organisme.

Et autorise la directrice générale à rembourser par chèque, la présidente de l'organisme Mme Danielle Albert, le montant de la poste soit 47.74 \$.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

142-17 22. PROJET D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY ET FUTSAL À PACKINGTON

Demande d'appui moral au projet de la Commission des Loisirs de Packington en collaboration avec la municipalité de Packington d'une surface de Dek hockey et Futsal à Packington

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet d'une surface de Dek hockey et Futsal à Packington

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

143-17 23. MARCHE POUR L'ALZHEIMER

Dimanche, le 28 mai prochain se tiendra la 10^e édition de La Marche pour l'Alzheimer. Deux marches auront lieu soit une à Cabano au Parc Clair-Soleil et l'autre à Pohnégamook

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$ pour la marche contre l'Alzheimer.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

144-17 24. LOISIRS

Aucun revenu aux Loisirs. Ceux-ci ont à payer à chaque mois : une marge de crédit (visa), frais de caisse mensuel et pour 2016 la CNFESSI à payer pour un total estimé d'ici juin d'environ 200 \$

Notaire : Résolution 295-16 mandatant le notaire Thibeault le 5 décembre, lui a été envoyé et nous devons signer le contrat mercredi soir le 3 mai à 16 h.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse par chèque un montant de 200 \$ aux Loisirs.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

145-17 25. RÉSEAU FORÊT-BOIS-MATÉRIAUX TÉMISCOUATA

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère au Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata pour l'année 2017 au coût de 100 \$.

*Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

146-17 26. DEMANDE APPUI MUNICIPALITÉ DE ST-SÉVÉRIN

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;*
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;*
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);*

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU' il serait opportun que les membres du conseil municipal puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la municipalité St-Sévérin et demande au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.*

- Transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux André Spénard et Maxime Bernier ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.*

*Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

147-17 27. DEMANDE DE COMMANDE - CHANTER LA VIE

Lettre de Shanny Bourgoin-Ouellet du Groupe Chanter la Vie demandant une aide pour leur voyage en Bretagne afin d'y implanter un Village des Sources. Martjolaine Talbot de Biencourt, Josée Paré-Michaud de Squatec seront aussi du voyage.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ au Groupe Chanter la vie pour leur projet.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

148-17 28. ALBUM DES FINISSANTS

Lettre de demande de dons pour l'album des finissants de l'école secondaire de la Vallée-des-Lacs.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ à l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs pour l'album des finissants.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

149-17 29. EMPLOI ÉTUDIANT - ANIMATEUR (TRICE) TERRAINS DE JEUX

Reçu courriel d'Emplois d'été Canada d'acceptation de notre projet étudiant d'animateur (trice) des Loisirs. Pour 7 semaines de 40 heures à 11,25 \$/heure. Subventionné à 50 %. # projet : 14494926

1) Critères d'embauche

- a) L'étudiant(e) doit étudier préférentiellement dans un domaine connexe aux loisirs, à l'éducation, ... ou autres domaines pertinents.
- b) L'étudiant doit être âgé de 16 ans minimum
- c) Le candidat (e) doit être inscrit à l'école cet automne.

2) Lieu de travail

Les activités organisées devront se dérouler essentiellement dans les limites du terrain et des équipements des infrastructures du Centre Diane Roy de la Municipalité de Lac-des-Aigles, situé au 3, rue Strois, Lac-des-Aigles.

3) Durée de l'emploi

7 semaines consécutives de 40 heures/semaine. Salaire de 11.25 \$ / heure.

4) Date de l'emploi

Début prévu : Aux environs du 23 juin à être confirmer.

5) Objectifs du projet

- a) Monter un programme d'activités intérieures et extérieures pour 7 semaines regroupant des jeunes de 5 à 10 ans;
- b) Animer les activités;
- c) Entretienir les lieux;

6) Nature du travail

a) Vérifier les particularités de chaque jeune inscrit et en prendre note dans un dossier individuel Ex. : allergies

b) Assumer l'entière responsabilité de l'animation;

c) Sensibiliser et appliquer les mesures de sécurité auprès des jeunes;

d) Exiger le port des équipements de sécurité pour la pratique, si nécessaire;

e) Pataugeoire, soccer, balle-molle, volleyball, bricolage ou autre selon l'ingéniosité de l'animateur (trice).

7) Qualités requises

Bon sens des responsabilités et de l'organisation. Bonne affinité à travailler avec des jeunes en bas âge.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse cet envoi collectif pour le poste d'animateur (trice) des loisirs et que les gens aient jusqu'à mercredi 30 mai pour soumettre leur candidature, avec c.v., à la municipalité.

Ce sujet sera traité à la séance du 5 juin.

Que la municipalité autorise la directrice générale à signer tout document relatif à ce projet.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

150-17 30. DEMANDE D'UN CITOYEN

Lettre de Régis Roy nous informant qu'il loue à l'année sa résidence du 2, chemin des Chalets et qu'il demande une correction à ses taxes. Présentement il paie comme commerce soit ordures à 153,75 % + Recyclage à 65.32 \$ = 219.07 \$

Pour une résidence ordures 102.50 \$ + recy. 42.60 = 145.10 \$ donc aurait 73,97 \$ de moins à payer.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles apporte la correction à compter de janvier 2018.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

151-17 31. FONDATION ANNETTE CIMON LEBEL

Lettre de Mme Myriam-Andrée Lebel vous invitant à leur 22^e tournoi de golf vendredi le 9 juin 2017 au Club de Golf de Rivière-du-Loup.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ à la Fondation Annette Cimon Lebel.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

152-17 32. PROGRAMMATION TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à soumettre une programmation révisée au MAMOT suite à l'approbation de notre Plan d'intervention;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délégué ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la dernière version la plus récente (4^e) Programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

1	Plan d'intervention	réseau aqueduc	2016-05-01	Amélior. conaiss. eau potable	Plan intervention aqueduc	Réel	6824
	Plan d'intervention	Réseau égout	2016-05-01	Amélior. conaiss. eaux usées	Plan intervention égout	Réel	6824
2	Trottoirs route 232 est	rue Principale	2018-06-01	Ouvrages d'art	Sécurité usager	Prévu	73387
3	Asphaltage - Garages	13-15 rue Bélanger	2017-11-01	Bâtiments municipaux	Sécurité usager	Prévu	25000
4	Travaux sous-sol édifice (escalier handicapé et toilettes adaptées)	75, rue Principale	2015-04-01	Bâtiments municipaux	Sécurité usager	Réel	22200
5	Réfection rue Beaulieu	rue Beaulieu	2017-10-01	Voirie	Chaussée	Prévu	75000
6	Réfection rue Lepage	rue Lepage	2017-10-01	Voirie	Chaussée	Prévu	75000
7	Toitures et planchers édifices municipaux	rue Principale	2018-01-01	Bâtiments municipaux	Bureaux	Prévu	79672
8	Toitures et planchers - Chalets municipaux	rue du Quai	2018-01-01	Bâtiments municipaux	Parc	Prévu	20000
9	Réfection infrastructures municipales de sport	rue Sirois	2017-10-01	Infrastructures municipales sport et loisirs	Centre loisir	Prévu	50000
10	Réfection rue de l'Eglise	rue de l'Eglise	2017-10-01	Voirie	Chaussée	Prévu	50000
11	Asphaltage - Édifice municipal	Rue Principale	2017-10-01	Voirie	Sécurité usager	Prévu	35000
12	Réfection intérieure Pavillon du lac	Rue du Quai	2018-04-01	Bâtiment municipaux	Centre communautaire	Prévu	35000

Pour un total de programmation de 553 907 \$ correspondant au montant de la contribution gouvernementale.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

153-17

33. CONTRAT DE TRAVAIL

Il est proposé par la conseillère madame Nadia Sheinik

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles garantisse à M. Bruno Gendron 8 semaines de 44 heures de travail entre le 15 mai et le début du début du contrat des chemins d'hiver vers la mi-novembre.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5199

CB
Maire

DG

34. AFFAIRES NOUVELLES**34.1 RÉSERVE DUCHÉNIER**

Informations fournies par le maire suite à L'AGA de la Réserve Duchénier, gestion difficile car revenus à la baisse, infrastructures désuètes, projet de 6.8 millions pour des chalets neufs mais financement non attaché!

154-17

34.2 DEMANDE L'OPP

Lettre de l'OPP de l'École primaire l'Étincelle de Lac-des-Aigles demandant une aide financière pour la sortie de fin d'année 2016-2017.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide 150 \$ pour aider l'école dans l'organisation de la sortie de fin d'année.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

155-17

34.3 CONTRAT DIRECTEUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme que le contrat du directeur du service incendie, M. Francis Lavoie, a une durée de 3 ans dont le salaire sera majoré à chaque fin d'année lors de l'adoption du budget annuel.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

156-17

34.4 ACQUISITION LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'acquérir à titre gratuit toutes les infrastructures des Loisirs, bâtiments, terrains, pataugeoire, équipement etc....

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a une question sur la qualité du chemin du rang Bédard.

157-17

35. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breaud, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Claude Breaud
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale